



LEGENDE

- R1** ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Puits
→ INCONSTRUCTIBLE
 - R2** ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA)
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
 - R3** ZONE ROUGE - Fontis expertisés atéas faible, moyen, fort (surveillé)
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
 - O1à6** ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes contraintes (DTA)
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
 - J** ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA)
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- limite de zone

Direction Départementale des Territoires
Service Risques Energie Construction
Urbanisme et Prévention des Risques



DREAL Lorraine
Service Prévention des Risques
Division Risques miniers et Sous-sol

Commune de
MOYEUVE-GRANDE

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES MINIERES**

PRESCRIPTION A.P. du 04 août 2004
A.P. rendant immédiatement opposables les dispositions du PPRM du 08 juin 2007
ENQUETE PUBLIQUE du 17 mars au 21 avril 2010
APPROBATION A.P. du 03 juin 2010

REVISION
PRESCRIPTION A.P. du 26 mai 2014
ENQUETE PUBLIQUE du 18 novembre au 18 décembre 2015
APPROBATION (3/3) Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-10-DDT/SRECCU/PR du 8 JUL. 2016

LE PREFET
Pour le Préfet
Le secrétaire général
Abdul EASTON